



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 30294

Texte de la question

M. Francis Delattre attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessité d'améliorer la prise en charge de la dépendance. En effet, les dispositions actuelles de prise en charge prévues par la loi du 24 janvier 1997, sont inadaptées et ne peuvent donner satisfaction, notamment du fait des inégalités de traitement selon les départements. Il devient de plus en plus difficile de réaliser une prestation de qualité à cause de la réduction des crédits de formation, de la politique d'aide à l'emploi peu soucieuse de qualifications et du découragement des personnels. Aussi, il lui demande ce que son ministère compte faire pour améliorer les conditions de fonctionnement et de financements des dispositifs d'aide à domicile.

Données clés

Auteur : [M. Francis Delattre](#)

Circonscription : Val-d'Oise (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30294

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1999, page 3054